

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 9 décembre à 10h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. COUSIN), Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. MAJEWICZ), Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN (suppléé par Mme CARON), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Evelyne CARON

F9-12-2024 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES DECHETS DES PROFESSIONNELS RECUS EN DECHETERIES – MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération en date du 12 avril 2024, le Comité Syndical a modifié la tarification concernant les déchets des professionnels reçus en déchèteries, à compter du 1^{er} mai 2024, comme suit :

Tarification au passage → 1 passage par semaine	
Tout-venant	: 83 € H.T.
Déchets verts	: 58 € H.T.
Bois	: gratuit
Gravats / inertes	: gratuit
Plâtre	: gratuit
Menuiseries vitrées	: gratuit
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: gratuit

Certaines participations financières doivent être revues en fonction des prix des marchés de traitement des déchets.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20241209-F9-12-2024-DE
Date de télérmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

La nouvelle tarification pourrait être établie comme suit :

Tarification au passage → 1 passage par semaine	
Tout-venant	: 104 € H.T.
Déchets verts	: 83 € H.T.
Bois	: gratuit
Gravats / inertes	: gratuit
Plâtre	: gratuit
Menuiseries vitrées	: gratuit
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: gratuit

La date de prise d'effet de cette tarification est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Cette tarification sera également applicable aux particuliers pour des apports au-delà de 60 passages par an.

Les professionnels n'ayant pas signé de convention pour la facturation seront refusés en déchèteries.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 2 décembre 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la nouvelle tarification applicable aux professionnels comme indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et tous les actes y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
suscits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

~~SYNDICAT~~
62101 CAHAIS CEDEX

